

6 Année. — N° 3

Mars 1924

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Réparation. — Règlement de Franceville.

Notes et Informations

Bibliothèque

Chronique de l'U. A. G.

Conseil juridique. — Cotisation. — Entre nous. — Procès-verbaux des
séances du Conseil d'administration des 3 janvier et 9 février 1924.
— Masseurs. — Décorations. — Liste des camarades des départe-
ments de la Seine et Seine-et-Marne.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9)

TÉLÉPH. Central 44-88 — Chèque postal 160-31

80-P606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

M. A. MILLERAND, Président de la République

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honorairi
M. le général BALFOURIÉ ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER.
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. COTTIN, notaire honoraire ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française ;
M. DUCCO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY, député ;
M. FRIBOURG, député ;
Miss Alice GETTY ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
Miss GRASS HARPER ;
Miss WINIFRED HOLT ;
Mme Léopold KAHN ;
Mme Géo KESSLER ;
M. KRUG ;
M. LUGOL, député ;
Mme la maréchale MAUNOURY ;
M. le docteur MORAX ;
M. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^e HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE ;
M. VALLON ;
M. VALLERY-RADOT ;
M. Constant VERLOT, député ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine

RÉPARATION

La guerre que nous avons subie, celle qu'on appelle « la grande » et qu'on pourrait appeler « la hideuse », a laissé derrière elle des hommes aux deux jambes brisées, aux deux bras amputés, aux deux yeux arrachés. Tout le monde est d'accord sur le principe d'une équitable réparation due à ces jeunes gens qui furent frôlés de si près par la mort, alors qu'ils défendaient l'arrière. Mais tout le monde ne connaît pas leurs besoins. Sans convier personne à se mettre dans leur peau, ce qui serait l'unique moyen de sentir exactement la dureté impérieuse de ces besoins, il n'est pas impossible de les faire toucher du doigt à ceux qui recherchent la justice ou à ceux dont le cœur est tout simplement humain.

Ces grands mutilés, et il est question ici seulement de ceux qui sont obligés de faire appel aux soins constants d'une autre personne, sont à peu près tous dans l'incapacité physique d'accomplir un travail régulier et rémunérateur. On en trouve une preuve dans la récente loi des emplois réservés. Cette loi, si longtemps attendue des anciens combattants, s'occupe du reclassement social des invalides. Mais les aveugles de guerre se sont trouvés immédiatement et naturellement reclassés, car on chercherait vainement dans le règlement d'administration publique une place réservée à cette catégorie de mutilés. C'est donc uniquement sur la pension accordée par l'Etat que ceux-ci peuvent compter pour assurer leur existence matérielle.

Prenons un exemple précis : voici Paul, aveugle isolé. Il en est un assez grand nombre dans son cas, soit parce qu'ils sont restés célibataires, et cela souvent bien malgré eux, soit pour tout autre motif pénible et douloureux. Il a besoin d'une personne près de lui, non seulement pour faire sa cuisine ou le conduire au restaurant, mais pour l'aider dans un certain nombre d'actes quotidiens, et empêcher que sa vie ne soit terriblement enveloppée du silence des ténèbres. Dans n'importe quelle région de la France un tel service se paye aujourd'hui au moins 10 francs par jour. Acceptons ce prix, tout à fait insuffisant d'ailleurs dans les villes et dans les centres industriels. Pour sa nourriture, cet aveugle dépensera 10 francs par jour, car il s'agit d'un isolé, d'un ancien combattant, jeune encore. Est-ce du luxe de consacrer 10 francs à un petit déjeuner et à deux repas, alors qu'on est à peu près privé de

toutes autres satisfactions matérielles ? Bien des gens qui ont la joie de voir le soleil, les êtres et les choses qu'il éclaire, ne croient pas mener une vie luxueuse en dépensant 10 francs par jour pour leur nourriture.

Ainsi donc, Paul dépense 10 francs pour son guide et 10 francs pour sa propre subsistance. Comme l'Etat lui alloue, depuis peu de temps d'ailleurs, exactement 22 fr. 22 par jour il lui reste 2 fr. 22 pour se loger, s'habiller, se chausser, et pour toutes les menues obligations qu'on appelle chauffage, blanchissage, etc... Toute personne sincère jugera cette somme insuffisante, le loyer à lui seul absorbant plus de 2 francs par jour.

A la vérité, Paul, avec ses 22 fr. 22, doit s'imposer de très dures privations : privation de son guide pour de longues heures afin de le payer moins cher, privations dans les repas, dans les chaussures et vêtements ; il sera très mal logé et dans des conditions peu hygiéniques, privations enfin de moindre importance et qui comptent pourtant pour cet ancien combattant, c'est ainsi qu'il hésitera trop souvent à bourrer sa pipe, son amie des tranchées, car le tabac du Gouvernement se met dans des paquets de plus en plus petits pour un prix de plus en plus élevé.

Nous avons donné à dessein quelques détails ; ils ne sont ni inutiles ni risibles quand on songe aux trop nombreux profiteurs de la guerre qui roulent en auto et fument sans scrupule de longs cigares dont la fumée vient parfois chatouiller l'odorat de l'aveugle de guerre.

L'exemple de Paul suffira aux lecteurs pour comprendre que la vie d'un grand mutilé n'est pas précisément dorée. Aussi n'allons-nous pas insister sur l'exemple de l'aveugle de guerre marié sans enfant, ou qui n'en a pas encore. S'il peut avoir certaines joies près d'une excellente compagne, on se doute bien que celle-ci ne peut se procurer un salaire au dehors. Ici c'est le ménage qui s'imposera des privations et la femme devra renoncer à toute innocente et légitime coquetterie.

Si le ménage a un enfant, l'Etat ajoute 500 francs au bout de l'an à la pension ordinaire. En toute conscience, un enfant petit ou grand donne lieu à des dépenses supérieures à 500 francs par an, même s'il n'a exigé aucune visite chez le médecin ou pharmacien. Et s'il y a plusieurs enfants, la vie de chaque jour exige un sacrifice perpétuel de la part de l'aveugle et de sa femme.

A l'U. A. G. on ne s'occupe pas de la politique. On a fait son devoir envers le pays, et on sait bien que celui-ci fera toujours le sien. On a gardé comme à l'époque où l'on était au front une foi inébranlable dans les destinées pacifiques de la France. Sans être indifférents

aux fluctuations du papier-monnaie, on ne s'affole pas quand le franc baisse, par ce qu'on devine qu'il tiendra. Mais on estime aussi que ceux qui dirigent les destinées de la patrie quels qu'ils soient, Gouvernements ou Parlements d'aujourd'hui ou de demain, doivent trouver le moyen de ne pas faire souffrir plus longtemps les grands mutilés de ces désagréables variations, cent fois plus sensibles pour eux que pour ceux qui goûtent inconsciemment le bonheur d'être actifs avec leurs deux jambes, leurs deux bras et leurs deux yeux.

RÈGLEMENT DE FRANCEVILLE

L'établissement de Franceville est placé sous la protection des camarades qui y séjournent.

L'établissement est ouvert aux camarades aveugles de guerre, du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année, comme station de repos. L'établissement comprend des logements pour ménages avec et sans enfants, et des chambres pour célibataires avec ou sans guide.

Le Conseil d'administration arrête chaque année le prix de location des appartements, ainsi que le prix du blanchissage des draps et taies d'oreiller.

Les camarades qui viendront séjournier dans l'établissement devront, à leur arrivée, prendre en charge le mobilier et le matériel existant dans chaque pièce qu'ils occuperont. Ils feront constater les manquants, ainsi que les objets détériorés qui pourraient exister. A son départ, le camarade fera constater l'état du matériel et du mobilier ; il devra rembourser les objets manquants, ainsi que le prix des réparations à effectuer au mobilier, s'il y a lieu.

Les occupants devront, pendant la durée de leur séjour tenir les lieux occupés en parfait état de propreté. Les ordures ménagères devront être déposées aux endroits désignés par le gérant. Les camarades devront, avant leur départ, remettre les logements en état de propreté complète.

Les demandes de séjour devront être adressées au secrétaire de l'Union le 15 février de chaque année, au plus tard, en indiquant la période de leur choix, ainsi que le nombre d'enfants et des membres de leur famille devant les occuper ; chaque camarade n'aura droit pour lui et sa famille qu'à un seul logement. La durée du séjour sera en principe de quinze jours. Cette période peut être renouvelée dans la limite des locaux disponibles.

Deux appartements sont réservés en principe pour les camarades malades ou convalescents à la condition que ces camarades ne soient pas atteints d'une maladie contagieuse.

Dans le cas où il y aurait plus de demandes que de places disponibles et où plusieurs camarades demanderaient location pour les mêmes périodes, il sera procédé à un tirage au sort par la Commission spéciale nommée pour Franceville.

Ce tirage aura lieu au plus tard le 1^{er} mars, et les camarades seront aussitôt prévenus ; ils devront faire connaître leur acceptation ou leur refus par lettre recommandée au secrétariat de l'Union, le 1^{er} avril de chaque année, au plus tard.

Si, pour une raison quelconque, un camarade ayant accepté la location ne pouvait se rendre à Franceville, il devrait prévenir, au moins quinze jours avant la date fixée pour l'entrée en jouissance, les bureaux de l'Union qui désigneraient un autre camarade.

Si un camarade désigné se trouvait dans l'impossibilité de profiter des locaux mis à sa disposition et n'en avisait pas l'Union, laissant ainsi par sa faute un logement inoccupé, il serait exclu pour une période de trois années de la liste des candidats à Franceville, sauf en cas de force majeure. Un gérant désigné par le Conseil et dans des conditions déterminées par lui sera chargé de tenir la comptabilité du matériel, de faire le compte de chaque locataire, et l'adressera à l'Union qui fera les recouvrements.

Toute somme due devra être acquittée par les camarades dans les huit jours qui suivront la fin de la jouissance.

Si les locations dépassaient un mois, les paiements devront être faits mensuellement.

Toute contestation sera portée devant le Bureau qui tranchera en dernier ressort.

Le Bureau pourra dans le cas où les camarades seraient en retard dans le paiement des sommes dues, ou ne se conformeraient pas au règlement, prononcer contre eux la radiation de la liste des candidats pour une période pouvant aller de trois à cinq ans.

Les camarades ayant profité d'une location ne pourront pas en profiter les deux années suivantes, à moins que le nombre des candidats nouveaux soit inférieur au nombre de logements mis à leur disposition.

Le Conseil d'administration a décidé pour la saison prochaine qu'il serait perçu 2 francs par jour pour l'appartement, 3 francs par paire de draps et 0 fr. 50 par taie d'oreille.

NOTES & INFORMATIONS

Nous portons à la connaissance de nos camarades l'existence de l'Œuvre Familiale pour Jeunes garçons.

Cette œuvre a pour but d'élever au grand air de jeunes garçons de six à treize ans, en veillant à leur instruction et en assumant la charge de leur entretien, moyennant une certaine subvention. Elle nous intéresse particulièrement, en ce sens que nos enfants nés avant le 20 août 1920 sont pupilles de la nation. Cette subvention et la fourniture du trousseau pourraient être accordés après demande de l'intéressé et examen de sa situation par l'Office départemental.

L'Œuvre Familiale a sa maison aménagée avec un grand souci de l'hygiène, à la Queue-les-Yvelines (Seine-et-Oise), village ensoleillé sis à flanc de coteau en bordure de la forêt de Rambouillet.

Tous les renseignements complémentaires pourraient être donnés à nos camarades par Mlle Mathilde Javal, secrétaire, 5, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7^e).

Le Comité départemental des Mutilés et Réformés de la guerre a créé une *Section de rééducation* pour les *Veuves de guerre* qui désirent se préparer aux examens d'aptitude professionnelle aux emplois de 2^e et 3^e catégories qui leur sont réservés par la loi du 30 janvier 1923.

Ces emplois correspondent à ceux d'expéditionnaires, sténo-dactylographes et commis des différentes Administrations publiques.

Les veuves de guerre qui suivent les cours de préparation ne supportent *aucuns frais*. Celles qui assistent aux cours de jour reçoivent une *indemnité* journalière compensatrice.

Les inscriptions sont reçues par le *Comité départemental des Mutilés et Réformés* de la guerre (Bureau de la Rééducation), 7, rue des Minimes.

Les renseignements concernant l'organisation et le fonctionnement des cours peuvent être donnés par *M. Charles*, 5, rue des Fossés-Saint-Jacques (5^e), spécialement accrédité à cet effet par le Comité départemental.

Les grands magasins « Les Nouvelles Galeries », nous avisent qu'ils accordent aux Aveugles de guerre une remise de 10 0/0.

Pour bénéficier de cet avantage « Les Nouvelles Galeries » demandent aux Aveugles de guerre d'adresser leur facture acquittée à l'U. A. G., qui se fera rembourser mensuellement le pourcentage. L'Union réglera ensuite chaque intéressé.

« Les ports, emballages, pour lesquels les magasins auraient fait « le franco annulent le bénéfice de la remise, mais ils laissent la « faculté d'opter pour le mode le plus avantageux.

« Les articles débités avec la mention « N », les réparations ou « poses d'appareils sont exclus dans la remise ; ainsi que les bordereaux « d'achats dont le paiement aurait été fait en papier délivré par une « maison de crédit. »

Notre camarade Achille Grispoire, président du Conseil d'administration de l'Association d'ouvriers tisserands « l'Artisane », à Hallencourt (Somme), nous prie de porter à la connaissance de nos camarades et aux personnes qui s'intéressent à l'U. A. G., que l'Association qu'il préside fabrique exclusivement à la main les toiles à draps et à matelas. La marchandise ne subit aucun apprêt. Demander prix et échantillons à M. Achille Grispoire, à Hallencourt (Somme).

M. Marcel Akiba, commissionnaire en marchandises, 30, rue Véron, à Paris, se met à la disposition des membres titulaires de l'U. A. G. pour leur fournir toutes marchandises en détail aux prix de gros, sauf les produits alimentaires.

Notre camarade G. Galis, tricoteur, à Tonneins (Lot-et-Garonne), est acheteur d'une machine Dubied, largeur 50 ou 60, jauge 36. Prière de s'adresser directement à lui.

Notre camarade Martin (Paul), nous prie d'insérer les annonces suivantes :

A vendre : Machine à tricoter 100 pieds, n° 49.210, 40 centimètres, de la Compagnie Union ouvrière, 8 et 10, rue Clairot, à Paris, avec

accessoires : peignes, bobinoirs. Prix 500 francs. S'adresser à M. Vieuse (Lucien), 53, allée Montpensier, à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

Clusteur, bobinoirs électriques en tous genres. S'adresser 33, boulevard de Belleville, Paris.

A vendre : Guillotine forte pour couper les matières premières, état neuf, les lames n'ayant jamais été aiguisées ; valeur 400 francs. — 4 couteaux de brosier pour brosses et balais avec guide ; valeur 250 francs. — 1 étau en fer à glissière pesant 8 à 10 kilos pour le plaquage des brosses et balais ; valeur 120 francs. — Le tout à l'état de neuf, s'adresser à Thèbes (Albert), 18, rue de la Poterie, à Corbeil (Seine-et-Oise).

BIBLIOTHÈQUE

La Société du Livre de l'Aveugle a bien voulu confier à la bibliothèque de l'U. A. G., 350 ouvrages en 1.500 volumes pour les faire circuler et les utiliser au mieux des intérêts des lecteurs de notre bibliothèque.

Nous remercions le Conseil d'administration du Livre de l'Aveugle, et particulièrement la secrétaire générale de cette Société, Mme Meyer, qui a pris une si grande part à l'organisation de la copie en Braille des livres pour aveugles et qui, d'ailleurs, est une de nos premières amies car elle fait depuis longtemps partie du Comité d'action de l'U. A. G.

Nous publierons ultérieurement la liste des livres nouveaux que notre bibliothèque Braille reçoit à cette occasion, de même que nous indiquerons quels sont les livres que nos camarades trouveront à Franceville.

Nous demandons à nos camarades, lecteurs des livres de notre bibliothèque Braille, de ne pas garder inutilement les volumes par devers eux dès qu'ils ont terminé la lecture, mais de les renvoyer, soit isolément, soit par paquet de 4 ou 5, au siège social.

Cette recommandation s'adresse surtout aux camarades qui ont demandé des ouvrages composés de plusieurs volumes : il est préférable

qu'ils nous les retournent au fur et à mesure qu'ils sont lus. Cette façon de faire assurera un meilleur service de la bibliothèque pour tous.

Nous donnons ci-dessous la liste des ouvrages publiés en Braille abrégé par le *Phare de France* au cours de l'année écoulée :

- Pierre MILLE : *Le Monarque*, 3 vol.
Johan BOJER : *La Puissance du mensonge*, 6 vol.
Camille FLAMMARION : *La Pluralité des mondes habités*, 8 vol.
GEBHART : *D'Ulysse à Panurge*, 5 vol.
ARMONT et GERBIDON : *Alain, sa mère et sa maîtresse*, 3 vol.
GAUGY : *L'Agonie du Mont-Renaud*, 5 vol.
P. BENOIT : *Kænigsmark*, 6 vol.
G. COURTELINE : *Un Client sérieux* (comédie), 1 vol.
DUCHESNE : *Au pas lent des caravanes*, 5 vol.
WELLS : *Les Premiers hommes dans la lune*, 8 vol.
BENOIT : *Atlantide*, 7 vol.

De la Société d'impression et de reliure du Livre de l'Aveugle :

ERRATUM. — Au Bulletin de décembre : lire au lieu de *La Tombe du loup* : *La Combe du loup*.

Livres parus :

- BALZAC : *La Grenadière*.
BALZAC : *Un Episode sous la Terreur*.
CHATEAUBRIAND : *Atala*.
COULEVAIN : *Sur la branche*.
ISAAC : *Histoire contemporaine*.
KIPLING : *Histoires comme ça*.
MOLIÈRE : *L'Avare*.
Livres sous presse :
ALAIN : *La Visite au musicien*.
AUGÉ : *Grammaire*.
HUXLEY : *Notions de sciences*.

Une dame d'un certain âge, catholique, sachant l'anglais, très honorablement connue, ayant déjà rempli des charges de confiance, et voyageant facilement, serait heureuse de trouver un emploi auprès d'un aveugle (secrétaire ou dame de compagnie).

Chronique de l'U. A. G.

Conseil juridique

Les consultations juridiques annoncées par nos Bulletins précédents auront lieu à l'avenir toujours les mardi et vendredi, mais de 15 h. 30 à 17 heures.

Cotisation

Nous prions les camarades qui ne l'ont pas encore fait, de payer leur cotisation pour l'année 1924. Nous tenons à leur rappeler la décision prise à ce sujet au cours de l'Assemblée générale de 1922, à savoir : que la cotisation doit être payée chaque année avant le 1^{er} avril.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Santini (Marcel), à Casamaccioli (Corse), nous font part de la naissance de leur fille Françoise, née le 10 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Betremieux (Simon), à Hasnon (Nord), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Fernand, né le 17 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Auge (Pierre), aux Essarts (Charente-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils James, né le 10 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Poirier (Victor), à Gennevilliers (Seine), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Victor, né le 29 décembre 1923.

Notre camarade et Mme Lafon (Jacques), à Vitrac (Cantal), nous font part de la naissance de leur fils Marius, né le 22 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Le Treust, à Saint-Jacques-en-Treméven (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fils Pierre, né le 19 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Rubin (Joseph), à Moyvillers (Oise), nous font part de la naissance de leur fille Franceline, née le 1^{er} février 1924.

Notre camarade et Mme Tihon (Pierre), à Paris, nous font part de la naissance de leur fille Marie-Claire, née le 22 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Catillon (Samuel), à Divion (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fils Gaston, né le 2 février 1922.

Notre camarade et Mme Guevello (Jean), à Pontivy (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 2 février 1924.

Notre camarade et Mme Frere (Emile), à Sommerey (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils Georges, né le 23 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Dufau (Etienne), à Epernon (Eure-et-Loir), nous font part de la naissance de leur fille Mireille, née le 10 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Torres (Gaspard), à Sidi-Bel-Abès (Oran), nous font part de la naissance de leurs deux enfants, Emile et Cécile, nés le 3 février 1924.

Notre camarade et Mme Masson (François), à Lannion (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fille Mélanie, née le 10 février 1924.

Notre camarade et Mme Emeric (Louis), à Villefranche-de-Rouergue (Aveyron), nous font part de la naissance de leur fils René, né le 11 février 1924.

Notre camarade et Mme Baretge (Laurent), à Bône (Constantine), nous font part de la naissance de leurs fils François, né le 3 février 1924.

Notre camarade et Mme Gauthier (Edmond), à Parthenay (Deux-Sèvres), nous font part de la naissance de leur fils Pierre-Georges, né le 29 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Raveleau (Marcel), à Garrelrière-de-Légé (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fille Marcelle, née le 16 janvier 1924.

Notre camarade et Mme Pautel (Joseph), à Pontivy (Morbihan), nous font part de la naissance de leur fille Odette, née le 15 février 1924.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Fatten (Charles), à Paris, nous fait part de son mariage avec Mme Vye Messaz, qui a été célébré le 1^{er} septembre 1923.

Notre camarade Aufrère (Marcel), à Issoudun (Indre), nous fait part

de son mariage avec Mlle Germaine Jedoux, qui a été célébré le 23 décembre 1923.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

Mme Chevalier, membre du Comité d'action, nous fait part du mariage de sa fille avec M. Lesavoureux, professeur agrégé de philosophie au lycée de Beauvais, croix de guerre.

Nous adressons nos félicitations aux parents et nos vœux de bonheur aux jeunes époux. Nous ajoutons nos remerciements pour Mlle Chevalier, qui a collaboré au service de notre bibliothèque en Braille.

Nous adressons nos félicitations à M. de Fleurieu, membre du Comité d'action, à l'occasion du mariage de Mlle de Monspey, sa nièce, avec le comte Arnaud de Fayolle.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Marius Avale, à Gennevilliers (Seine).

De notre camarade André Clément, à Nervieux (Loiret).

De la femme de notre camarade Goubin, à Paris.

De la mère de notre camarade Ramelot, à Sèvres (Seine-et-Oise).

De la mère de notre camarade Auguste Girard, à la Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).

Du beau-père de notre camarade A. Fossati, à Paris.

Du fils de notre camarade Paul Taillepiéd, à Durcy-Sainte-Marguerite (Calvados), à l'âge de dix-huit mois.

Du sixième enfant de notre camarade Le Sin, à Quessant, à l'âge d'un mois.

Notre camarade Goarem, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), nous fait part de la naissance et du décès de son fils Eugène.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 Janvier 1924

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : L'Evesque (Gaston), Bois, Grillet, Dufourc, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Courteix, Durat, Favret, Gudefin, Heuzé, Izaac, Lauté, Leveau, Malgat, Noireaux, Sainte-Rose.

Assistent à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'action, les camarades Boidin, Lambert (Roger), Saillet, Sursin.

Ont écrit : Derunder qui donne pouvoir au président, Laffargue, Lagarde.

Le camarade Fauvel fait part qu'en raison des inondations il ne peut assister à la séance.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Procès-verbal adopté.

2° Situation financière de novembre adoptée.

3° Election du sixième membre du Bureau.

Sur 30 administrateurs en exercice, 22 enveloppes ont été reçues. M. de Traversay et M. Gaston L'Evesque procèdent à l'ouverture du scrutin. Ont obtenu :

ARNAULT, 1 voix.

FAVRET, 17 voix.

HEUZE, 2 voix.

LAFFARGUE, 2 voix.

Favret remercie les camarades qui ont voté pour lui et déclare au Conseil accepter le poste auquel il est désigné.

Dufourc avise le Conseil que ses occupations ne lui permettent pas de continuer à remplir les fonctions de secrétaire général. Les membres du Bureau se sont mis d'accord pour nommer Favret en remplacement de Dufourc qui est appelé aux fonctions de vice-président.

Le Conseil remercie Dufourc du travail qu'il a fourni pendant les deux mois qu'il a occupé le poste de secrétaire général.

4° Ratification d'une dépense engagée pour la pose de deux doubles portes à la salle Maunoury.

DUFOURC. — Maître Marcel Bloch et Scapini ont décidé de créer à l'Union un service de consultations et conseils juridiques. La salle Maunoury sert de bureau à ce service, qui fonctionne depuis le 11 décembre 1923 ; il était donc urgent de faire poser des doubles portes.

Le Conseil ratifie à l'unanimité la dépense de 1.300 francs engagée par le Bureau pour la pose de deux doubles portes en moleskine.

DUFOURC. — Mme Meyer, présidente du Livre de l'Aveugle, ayant décidé de passer à l'U. A. G. les livres de sa bibliothèque roulante actuellement au Phare, il est nécessaire de poser des rayons supplémentaires dans la bibliothèque.

Lecture de la lettre de Lagarde qui n'approuve pas l'agrandissement de la bibliothèque.

Favret est d'avis de surseoir à cet agrandissement, une partie des livres de la bibliothèque devant aller à Franceville.

DUFOURC. — Lagarde nous parle d'installer la bibliothèque au garage ; ceci entraînerait des frais aussi importants que la pose de nouveaux rayons dans la bibliothèque actuelle.

Le Président déclare qu'il est préférable d'attendre l'arrivée des livres de Mme Meyer et de revoir cette question lorsque les livres destinés à Franceville auront été désignés.

5° Lecture de la lettre de la Fédération Nationale des Commerçants et Industriels mobilisés.

Lecture de la lettre du camarade Lagarde qui est d'avis que l'U. A. G. soit représentée au Congrès des Commerçants et Industriels mobilisés, qui doit se tenir à Poitiers. Pour éviter les frais, il propose au Conseil d'y envoyer un camarade de la région.

Après discussion, à laquelle prennent part tous les administrateurs, il est décidé que le Bureau prendra la décision qu'il jugera utile. Le Conseil désigne dès à présent un délégué éventuel.

6° Questions diverses.

a) Pensions. — Le Président met le Conseil au courant des démarches entreprises pour l'amélioration des pensions.

b) Rapport de la Commission du travail.

Lecture du rapport de la Commission du travail qui tend à faire prélever par l'U. A. G. 10 0/0 sur les objets vendus au magasin et appartenant aux camarades profitant des avantages accordés par les Compagnies de transport en commun de la région parisienne (ce rapport a été publié dans le Bulletin de février).

c) Lecture de la lettre du camarade Hennebicq par laquelle il demande au Conseil si les jeunes aveugles, victimes civiles de la guerre, peuvent être admis à l'U. A. G.

Le Conseil décide à l'unanimité d'admettre les jeunes aveugles victimes civiles de la guerre comme pupilles de l'U. A. G. ; à leur demande d'admission, ils devront joindre comme pièce justificative, la copie certifiée conforme de la première page de leur titre de pension. Jusqu'à leur majorité ils ne seront pas tenus de payer la cotisation, et ne prendront pas part aux votes.

d) Lecture des lettres des camarades Toutain et Brusson, en vue de leur publication au Bulletin.

Lecture de la lettre de Lagarde à ce sujet : il est d'avis que les lettres susnommées soient publiées au Bulletin avec une note explicative de l'ancien Président au sujet des pensions et au sujet de la démission du Bureau.

Le Président demande au Conseil s'il est d'avis de publier les lettres de Brusson et de Toutain.

IZAAC. — On peut ajouter, si vous le désirez, ma lettre de démission ou bien dire pourquoi j'ai démissionné.

FAVRET. — En publiant les deux lettres des camarades sus-visés, la lettre de démission d'Izaac, la mienne, la note du Bureau, la lettre du 25 octobre de Mme la Présidente du Comité d'aide et la réponse du Président Izaac, tous les camarades seraient au courant.

Bardoux demande s'il serait possible d'encarter dans le Bulletin les pièces désignées par Favret.

Le Président met aux voix la publication des lettres de Toutain et de Brusson.

1° Lettre de Toutain, 19 pour, 3 contre, 1 abstention.

2° Lettre de Brusson, 13 pour, 6 contre, 3 abstentions.

COURTEIX. — Puisque vous publiez les deux lettres vous êtes obligés de publier pourquoi le Bureau a démissionné.

IZAAC. — On peut publier toutes les lettres susceptibles de mettre les camarades au courant, ou les remplacer par une note explicative du Bureau. La publication de ces pièces ou de la note devrait avoir lieu dans l'encartage.

Lecture de la lettre de Laffargue qui demande la publication de la lettre de Mme la Présidente du Comité d'aide.

LE PRÉSIDENT. — Ce que demande Laffargue peut et ne peut pas être justifié; dans sa dernière lettre, qui est cette fois une démission, Mme la Présidente du Comité d'aide ne demande aucune insertion.

Favret insiste pour l'encartage de la correspondance.

Le Président pense que les camarades seraient aussi bien au courant en faisant une note très nette dans laquelle on leur donnerait les détails nécessaires.

Le président met aux voix l'encartage d'une note donnant les motifs de la démission de l'ancien Bureau en extrayant les passages significatifs de chacune des lettres de Mme la Présidente du Comité d'aide, de Favret et d'Izaac.

Izaac et Favret font confiance au Bureau pour faire ce qu'il jugera le mieux.

15 camarades ont voté pour l'encartage de la note et 5 contre.

La séance est levée à 18 heures.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 Février 1924

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : L'Evesque (Gaston), Bois, Grillet, Dufourc, Favret, Amar, Arnault, Bardoux, Bertrand, Courteix, Durat, Fauvel, Gudefin, Heuzé, Izaac, Laute, Leveau.

Assistent à la séance M. de Traversay, président du Comité d'action, les camarades Boidin, Briant, Chauvel, Conan, Saillot.

Ont écrit, les administrateurs Derunder, Laffargue, Lagarde, Robert (Maurice).

Se sont excusés : Leloup, Noireaux, en donnant pouvoir à Izaac, Malgat, Sainte-Rose.

Procès-verbal de la dernière séance adopté.

Situations financières de décembre et janvier adoptées.

Nomination d'un membre au Comité d'action.

A l'unanimité, le Conseil nomme Mme Henri membre du Comité d'action de l'U. A. G., il lui adresse tous ses remerciements pour le dévouement et la bienveillance qu'elle a toujours montrés à l'égard des aveugles de guerre.

Franceville.

Le Bureau demande au Conseil de voter un crédit de 50.000 francs (cinquante mille francs), pour l'aménagement et l'ameublement des derniers pavillons de Franceville.

Lecture des lettres des administrateurs Robert (Maurice) et Lagarde à ce sujet.

Le crédit est adopté par tous les camarades présents moins une voix : Heuzé et Robert (Maurice), administrateurs de province.

Pension.

Lecture des lettres des administrateurs Derunder, Laffargue, Lagarde, Maurice Robert à ce sujet.

Après discussion, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

Le Conseil approuve les démarches entreprises par l'ancien Bureau et l'ancienne Commission des pensions et fait confiance au Bureau pour mener à bien les négociations entreprises.

Le Conseil prend note que des parlementaires ont déclaré s'occuper très activement du projet déposé en faveur des grands invalides.

Dans le cas où ce projet ne passerait pas, Robert (Maurice) proposait au Conseil d'envoyer sa démission au Président d'honneur de l'U. A. G. Cette proposition est rejetée à l'unanimité des membres présents, et le Président met aux voix la motion suivante :

Le Bureau d'accord avec la Commission des pensions se charge d'établir un programme à soumettre au prochain Conseil sur les mesures à prendre dans le cas où le projet Picot ne passerait pas à la Chambre.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil décide de se réunir le 1^{er} ou le 8 mars prochain, et laisse au Bureau le soin de choisir l'une de ces deux dates.

Questions diverses :

Lecture de la lettre de Mme Deschamps, demandant la publication de toute la correspondance échangée entre le Comité d'aide de l'U. A. G. depuis le 25 octobre 1923.

Lecture des lettres des administrateurs Derunder, Lagarde, Robert (Maurice) à ce sujet.

Après discussion, les deux motions suivantes sont déposées :

1° Par le Président :

Dans le but de réaliser une économie appréciable, le Conseil décide de publier la note qui a été rédigée par le secrétariat en y ajoutant les motifs qui ont entraîné la démission de Mme Deschamps. Le Conseil charge le Président d'aviser Mme Deschamps que c'est par mesure d'économie que la volumineuse correspondance échangée entre elle et l'U. A. G., depuis le 13 octobre 1923, ne sera pas publiée.

2° Par le secrétaire général :

Dans le but d'éclairer tous les camarades de l'U. A. G., le Conseil décide de publier toute la correspondance échangée entre Mme Louis Deschamps et l'U. A. G. depuis le 25 octobre 1923, ainsi que les lettres de démission de l'ancien Bureau.

Le Président met aux voix les deux motions ci-dessus :

1° Motion du Président :

Pour : Arnault, Grillet, Bertrand, Bardoux, Scapini, Amar, Courteix, Laute.

Contre : Heuzé, Robert, Bois, Favret, Dufourc, Fauvel, Gudefin.

Abstentions : L'Evesque, Izaac, Noireaux, Leveau.

2° Motion du secrétaire général :

Pour : Favret, Dufourc, Izaac, Noireaux, Leveau, Lagarde, Derunder.

Contre : Scapini, Bois, Bardoux, Heuzé, Robert, Arnault, Amar, Laute, Fauvel.

Abstentions : L'Evesque, Grillet, Gudefin, Bertrand, Courteix.

La motion du Président étant adoptée par 8 voix contre 7 et 4 abstentions, la note du secrétariat qu'il propose sera encartée dans le Bulletin de février.

Lecture de la lettre de Tilloloy.

Le Conseil estime que la pension des aveugles bi-manchots n'est pas suffisante, mais qu'il n'y a pas lieu de publier la lettre de Tilloloy dans le Bulletin.

Lecture du cahier de revendications présenté par le Comité d'entente.

Le Conseil adopte à l'unanimité le cahier de revendications présenté par le Comité d'entente sous réserve que le paragraphe suivant soit ajouté :

« Que ceux qui sont dans l'incapacité absolue de travailler, exclus de la loi sur les emplois réservés, et tout particulièrement ceux qui ont besoin de l'aide constante d'une tierce personne aient une pension leur permettant de mener une existence honorable. »

Admission de nouveaux adhérents :

Les camarades Brou, (Félix), Cajac (Léon), Giacomoni, Regeureau, Poteney sont admis comme membres titulaires de l'U. A. G.

Le camarade Drouhot (Marius) est admis comme membre associé, jusqu'à nouvel avis.

La séance est levée à 17 h. 30.

COMPTÉ RENDU

DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES MASSEURS

tenue le mercredi 6 février 1923

La séance est ouverte à 15 heures.

Sont présents : les camarades Cardot, Mauger, Riou et Tihon.

Assistent à la séance : les camarades Gudefin et Favret.

Les camarades Riou et Tihon rendent compte des démarches qu'ils ont faites :

Le 24 janvier, auprès de Mme Lavaquerie. L'Œuvre des Masseurs

accepte, pour l'entraînement des athlètes, de mettre dans sa clinique deux lits supplémentaires.

Le 4 février, auprès de M. Themar, chef masseur des Olympiades, qui a assuré aux commissaires de l'U. A. G. qu'il appuierait fortement la candidature des camarades.

Communication est prise de la lettre adressée par M^e Hamelin pour faire connaître son point de vue personnel sur la réponse de la Section du Massage de l'U. A. G. à sa note du 3 décembre 1923.

La séance est levée à 16 heures.

DECORATIONS

C'est par décret du 24 mars 1923, paru au *Journal officiel* du 30 mars 1923, que notre camarade Boulier (Gustave-André-Denis), ex-soldat au 115^e régiment d'infanterie, a été promu au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Notre camarade Quesne (Bienvenu) a été décoré de la Légion d'honneur le 16 décembre dernier.

Notre camarade Serre (Léon), nous fait part de sa nomination de chevalier du Mérite agricole, parue au *Journal officiel* du 19 août 1923.

Une médaille d'argent a été décernée à notre camarade Rispal (Jean) à l'issue de l'exposition qui a eu lieu à Clermont-Ferrand, en juillet dernier.

Nous adressons nos félicitations à ces camarades.

LISTE

DES AVEUGLES DU DEPARTEMENT DE LA SEINE

(Suite)

AGUTTE (Louis-Auguste), 106, rue Gravel, Levallois-Perret.
ALISON (Elie-Eugène), avenue du Guide, nouveau village, Bobigny.
ALLAIS (Louis), 11, rue Depinoy, Malakoff.
ARONOWSKI (Is.), 184, b. de Créteil, Parc-St-Maur-des-Fossés.
AUMASSON (Léon), 63, rue de Neuilly, Clichy.
BALANDRAS (Charles), 27, rue Victor-Hugo, Villejuif.
BARDIN (Louis-Auguste), 27, avenue René-Panhard, Thiais.
BIDAUD (Théodore), 6, rue Laure-Piot, Asnières.
BOIS (Paul), 6, avenue d'Alsace-Lorraine, Drancy.

BOUVARD (Ambroise), 142, rue J.-Jaurès, Levallois-Perret.
BOUVARD (Henri), 70, rue de Bellevue, Colombes.
BUR (André-Lucien), 203, rue de Paris, Pantin.
CALMETTE (Alphonse), 6, rue des Orvilliers, Thiais.
CASTEL (Frédéric-Emilien), 60, av. de la Reine, Boulogne-s.-S.
CHAPEAU (Joseph), 81, boulevard Lamouroux, Vitry-sur-Seine.
CHARLES (François), 12 b^{is}, Grande-Rue, Villejuif.
CHARPENTIER (Eug.), 20, av. de Verdun, Issy-les-Moulineaux.
CLEMENCEL (Lucien-Georges), 3, rue Rimond, à Choisy-le-Roi.
CLEMENT (René-Ed.), 22, av. du Général-Galliéni, Pierrefitte.
COCHARD (Eugène), 77, rue de Courcelles, Levallois-Perret.
CODHAND (Emile-Eugène), rue de Pantin, Saint-Denis.
COLAS (Albert), 23, passage de l'Avenir, Aubervilliers.
COURTAS (Emile), 95, avenue de Rosny, Le Perreux.
COUTEAU (Florimond), 1, rue de l'Épine, Courbevoie.
CRINQUAND (Maurice), 22, av. J.-B. Clément, Boulogne-s.-S.
DELAFOSSÉ (Georges), 175, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine.
DELHEZ (Jean-Baptiste), 60, rue de Flandre, Pantin.
DELSOL (Eugène), 19, rue de la Mutualité, Antony.
DESCHAMPS (Charles), 31, av. de la République, Parc-St-Maur.
DEVIIENNE (Jules), 1, rue André-Chénier, Issy-les-Moulineaux.
DONZÉLOT (Charles), 2, rue Casimir-Pinel, Neuilly-sur-Seine.
DOUILLET (Alphonse), 60, av. de la Reine, Boulogne-s.-Seine.
DUCOURÉT (Paul), 112, Grande-Rue, Bourg-la-Reine.
ERBETTA (Eugène), 46, avenue de Belleville, Drancy.
FANNY (Constant), 2, rue Sadi-Carnot, Montrouge.
FERMON (Maurice), 1, rue André-Chénier, Issy-les-Moulineaux.
FOUASSÉ (Ch.), 218, avenue de Pontoise, Epinay-sur-Seine.
FREIXES (Sauveur), 10, rue des Varrebois, Courbevoie.
GAUTHIER (Louis), 68, rue Garibaldi, St-Maur-des-Fossés.
GELIN (Jules), 27, avenue René-Panhard, Thiais.
GIACOMONI (Robert), 192, boulevard Félix-Faure, Aubervilliers.
GRABHER (René), 37, rue Villeneuve, Clichy.
GUILBOT (Eugène), 7, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine.
GUY (Henri), 11, rue Voltaire, Saint-Ouen.
HELLMANN (Emile), 8, rue Jean-Nicot, Pantin.
HERITIER (Léon-Georges), 14, rue François-Coppée, Malakoff.
HERON (Aymar), 5, rue Pasteur, Kremlin-Bicêtre.
HOLZEN (Joseph), 45, rue Victor-Hugo, Levallois-Perret.
HOUDRY (Louis), 39, chemin de Saint-Denis, Montreuil-sous-Bois.

JAHAN (Jacques), 2, rue de la Renardière, Fontenay-sous-Bois.
JANNOT (Joseph), 60, avenue de la Reine, Boulogne-sur-Seine.
JOUGUELAIRD (Camille), 19, rue de Liège, Alfortville.
KAMP (Crétien), 115, rue Maurice-Lechâtre, La Courneuve.
LAGACHE (Charles), 65, rue Denis-Papin, Ivry.
LAMBERT (Gabriel), 52, rue de Sartoris, La Garenne-Colombes.
LAMBERT (Roger), rue de la Cannebière, Drancy.
LAMPERIERE (Gustave), cité-jardin de Cachan, pavillon 93, Arcueil-Cachan.
LARTISIEN (Constant), 17, rue Paul-Bert, Saint-Mandé.
LAURENT (Théophile), 49, rue Arago, Puteaux.
LEBOINDRE (Robert-Louis), 54 bis, avenue de Gennevilliers, villa Odile, pavillon 5, Colombes.
LEGRIS (Amédée), maison de convalescence, 27, rue René-Panhard, Thiais.
LEMÉE, rue Chevalier, Montmorency.
LERICHE (Henri-Paul), 3, passage Fleury, Clamart.
LOISEAU (Alfred), 5, rue Baudin, Levallois-Perret.
MARCHAND (Florentin), 72, rue de Paris, Montreuil-sous-Bois.
MARTEAU (Emile), 9 bis, rue de Dieppe, Courbevoie.
MARTIN (Paul), 10, rue de l'Union, La Courneuve.
MESSIN, 2, rue du Foyer, Bondy.
MEUNIER (Maxime), 15, rue du Commandant-Rolland, Le Bourget.
MICHEL (Adolphe), 4, boulevard de Montreuil, Noisy-le-Sec.
MOLINIER (André), 28, rue du Puits, Colombes.
MONSCH (Lucien), 47, avenue des Grésillons, Gennevilliers.
MONTFAUCON (François), 23 ter, boulevard Washington, Suresnes.
MOREAU (Adolphe), 8, rue du Pressoir, Bry-sur-Marne.
MORLET (Gabriel), 20, rue Haguette, Saint-Denis.
NACHARD (Ferdinand), 7, rue Delalain, Maisons-Alfort.
PADELLEC (Hippolyte), 1, rue Paul-Bert, Boulogne-sur-Seine.
PAPIN (Léon), 58, rue Dalayrac, Fontenay-sous-Bois.
PARENT (André), 2, avenue Roncevaux, Colombes.
PASCO (Alfred), 24, allée des Mésanges, Pavillons-sous-Bois.
PINAQUIY (Clément), 8, boulevard Alsace-Lorraine, Le Perreux.
POIRIER (Victor), 16, rue des Petits-Pères, Gennevilliers.
RAIN (Maurice), 9 bis, allée Bagatelle, Le Perreux.
RAYNAUD (Victor), 8, avenue Detouche, Villemomble.
REDONNET (Jean), 10, rue Blondel, Courbevoie.
ROBERT (Georges), 16, rue Renard, Créteil.

ROBINETTE, 8, rue des Ursulines, Saint-Denis.
ROHKEN (Frédéric), Orgeval.
ROTTÉE (Paul), 25, rue du Midi, Vincennes.
ROY (Georges), 27, avenue Charles, Cœuilly, par Champigny.
SECEH (Romain), 6, rue Paul-Leconte, Colombes.
SERIEYS, 6, rue du 14-Juillet prolongée, Bois-Colombes.
SOMProu (Paul), 31, rue du Chemin-de-Fer, Courbevoie.
STORME (Charles), 238, rue des Moulins, Fontenay-sous-Bois.
SURSIN (P.), 27, rue de Saint-Mandé, Charenton.
VANDENBERGHE (René), 28, avenue de la République, Rosny-sous-Bois.
VERON (Louis-Parfait), 5, rue du Château, Neuilly-sur-Seine.
VILLEFAYOT (Léon-Jules-Désiré), 4, place Charost, Versailles.
VIDEMONT (Auguste), 3, villa des Fleurs, Charenton.

LISTE DES AVEUGLES

DU DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

ARNAUD (André), 12, rue de Bourgogne, Chelles.
BOUREL (Elie), maison de retraite des Ormes-sur-Voulzie.
CASDAGNE (Edmond), Montigny-sur-Loing.
CHARLAT (Marcel), rue de la Gare, Saint-Pierre-les-Nemours.
COCHET (Victor), Beton-Bazoches.
COMBARRE (Charles), Saint-Voulx.
EMO (Emile), Chaumes-en-Brie.
EVRAT (Louis), Grand-Peugny, par Bray-sur-Seine.
FAYOLLE (Athanas), rue du Triplot, Bray-sur-Seine.
LAUGEROTTE (Jules), Vert-Saint-Denis, par Cesson.
LOUIS (Edouard), chez M. Pommier, rue de Montargis, Château-Landon.
MALINGRE (Hippolyte), Serris.
MARTIN (Pierre), Combault, par Pontault.
MOREL (Léon-Désiré), Charvot, par Saint-Siméon.
NOEL (Henri), 55, Grande-Rue, Montereau.
PAVIL (Victor), Moras, par Saint-Cyr-sur-Morin.

RADOU (Georges), route Ronde, Saint-Pierre-les-Nemours.
ROZUCKI (François), Samois-sur-Seine.
VERDELET (Henri), Saint-Lienne, par Nemours.
VIAULT (Henri), 28, rue du Palais-de-Justice, Melun.
WATIER, Boissy-en-Brie, par Ozoir-la-Ferrière.



Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : BOIS, DUFOURC, GRILLET.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, COUTTEIX, DERUNDER, DRAT, FAUVÉL, GOUBIN, GUDÉPIN, HEUZE, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LALLEMÉNT, LAUTE, LEVEAU, LELOUP, MALCAT, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), SAINTE-ROSE, TOUDOURI.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;

M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;

Mlle ARBEL, Vice-Présidente;

M. MEYNADIER, Vice-Président;

M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;

M. DE FLEURIEU, Trésorier adjoint;

M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;

M. Marcel BLOCH.

Mme BOYLESVE.

Mme BROQUIN.

M. CHEFFER.

M. Pierre CHÉROT.

Mme CHEVALIER.

Mme CONTAMIN.

M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation

Mlle JALAGUIER.

Mme HENRI.

Mme KALT.

Mme L'EVESQUE.

Mme LÉVY-WEISS.

M. MAYER.

Mme MEYER.

Mme Pierre MOURAUX.

Mme MUS.

M. Joseph ROUX.

M. SOLLAR.

D^r SCHNEIDER.

Mme VALTON.

Mme YVES.

Liste des Donateurs

M. Pierre Genin, à Saint-Sébastien.....	50 »
Lycée Lakanal, à Sceaux.....	100 »
Mme Wuillamier Canel, Montbéliard.....	10 »
M. G. Scheidecker Muttersholz.....	20 »
Mme Mathis Muttersholz.....	20 »
En souvenir de mon Fido.....	5 »
M. Ferrand, à Carnassac (Gironde).....	20 »
M. Ranson, Paris.....	300 »
Mlle Jeanne Leygue, à Fumel.....	20 »
Mme Thorrand, Mutuelleville (Tunisie).....	50 »
Un ami de la France.....	5.000 »
Ecole des filles de Schremange (Moselle).....	14 »
Commune de Valentigney (Doubs).....	50 »
M. Victor Richert, Kayserberg (Haut-Rhin).....	50 »
M. Smidt Van Celder Junior, Amsterdam.....	7.500 »
Mme Preneux, Demi-Lune (Rhône).....	25 »
Les lecteurs de la Bibliothèque municipale, 12, rue Titon, à Paris.....	45 »
Mlle Tricot, Valée (Constantine).....	20 »
M. l'abbé L. Bourgeois, Territer (Suisse).....	100 »
Société de Réintégration des Alsaciens-Lorrains, Paris..	100 »
Miss Mary Bakenell, Snekiivy (Pensylvanie).....	525 »
Union Nationale des Combattants, Section de Roussay (Maine-et-Loire).....	50 »
Mme veuve Ramponi, Lugano (Suisse).....	20 »
Lycée de garçons, Roanne.....	50 »
Anonyme.....	41.183 50

